



Rapport annuel d'activités 2018 de la Commission Locale de l'Eau et de la Cellule d'animation du SAGE Lignon du Velay validé par la CLE du 25 octobre 2019

1) Présentation du SAGE et rappel du contexte

Le bassin versant du Lignon du Velay est situé en grande majorité dans l'Est du département de la Haute-Loire (29 communes). Quelques communes du département de l'Ardèche (5) et de la Loire (2) sont incluses dans le territoire. Le territoire du SAGE couvre une superficie de 708 km².

Le Lignon du Velay prend sa source sur le Massif volcanique du Mézenc (commune de Chaudeyrolles, 1440 m d'altitude) puis s'écoule dans un bassin constitué des plateaux granitiques du Velay oriental. Affluent rive droite de la Loire amont, il la rejoint sur la limite communale des communes de Beauzac, Saint-Maurice-de-Lignon et Monistrol-sur-Loire après un parcours de 85 km. Son principal affluent est la Dunière (42 km).

Le bassin est situé en périphérie de la grande aire urbaine de Saint-Etienne, ce qui favorise à la fois le développement démographique, péri-urbain et industriel de l'aval du territoire ainsi qu'une activité touristique estivale (nombreuses résidences secondaires). La majorité du bassin reste cependant à dominante rurale avec une activité agricole orientée vers l'élevage bovin extensif. A noter, la présence au coeur du bassin d'une grande retenue de 40 millions de m³ sur le Lignon (barrage de Lavalette), propriété de la Ville de Saint-Etienne, et qui est une des sources principales d'eau potable de l'agglomération stéphanoise.

Population totale des communes du SAGE: 54 508 habitants (INSEE, 2015), population incluse sur le bassin : 31 654 habitants.

Masses d'eau :

Masses d'eau superficielles courantes	Etat écologique 2010-2011	Etat écologique 2012-2013	Etat écologique 2014-2016	Objectif bon état écologique	Paramètre déclassant
FRGR0161a : Le Lignon du Velay et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Lavalette	bon	bon	moyen	2015	IPR
FRGR0161c : Le Lignon du Velay et ses affluents du complexe de Lavalette jusqu'à la confluence avec la Loire	moyen	moyen	moyen	2021	IPR
FRGR1821 : Le ruisseau des Brossettes et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Lavalette	moyen	moyen	médiocre	2015	Nutriments (PO4, P), IPR, IBD
FRGR0162 : La Dunière et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Lignon	moyen	moyen	médiocre	2021	IBGN, IPR

Masses d'eau artificielle stagnante	Etat écologique 2009 (données 2005-2009)	Etat écologique 2013 (données 2008-2013)	Objectif bon potentiel	Paramètre déclassant
FRGL085 : Complexe de Lavalette	bon	moyen	2021	Éléments biologiques et physico-chimique

Masses d'eau souterraines	Etat quantitatif 2008-2013	Objectif bon état quantitatif	Etat chimique 2008-2013	Objectif bon état chimique
FRGG101 : Massif du Velay, bassin versant de la Loire	bon	2015	bon	2015
FRGG104 : Le Lignon du Velay	bon	2015	bon	2015

Soulignons qu'une amélioration est constatée sur la masse d'eau du Lignon du Velay, sur la période 2007-2009, elle était déclassée sur le paramètre pesticides (baisse des concentrations confirmées depuis 2010).

Éléments fondateurs du SAGE :

La démarche de SAGE sur le bassin versant du Lignon du Velay a été lancée suite aux négociations entre le Syndicat Mixte des Trois Rivières, EDF et la Ville de Saint-Etienne pour la ré-évaluation des débits réservés en sortie du barrage de Lavalette en 1998.

Le SDAGE Loire-Bretagne l'inscrit comme prioritaire en 2005 avec les enjeux suivants :

- Protection de la ressource en eau potable
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Restauration des milieux
- Amélioration des habitats et de la circulation piscicoles
- Valorisation touristique et pédagogique de la ressource, respectueuse de l'environnement.

Arrêtés :

- Arrêté de périmètre : 16 octobre 2003
- Arrêté de constitution de la CLE : 15 septembre 2004
- Arrêté de modification de la CLE : 18 septembre 2007 / 21 novembre 2008
- Arrêté de renouvellement de la CLE : 22 décembre 2010, puis 30 mars 2017
- Arrêté de modification de la CLE : 29 juillet 2011
- Arrêté modification du périmètre : 26 septembre 2012
- Arrêté de modification de la CLE : 18 août 2014 / 24 août 2015 / 24 août 2016

Constitution de la CLE : 47 membres (23 représentants des collectivités locales, 12 représentants des usagers, 12 représentants des services de l'état), président : M. Bernard GALLOT, maire d'Yssingaux

Structure porteuse :

SICALA Haute-Loire depuis 2006 (a remplacé le syndicat des trois rivières)
animatrice : Emilie DARNE (50 % ETP en 2018)

2) Activités de la CLE et du bureau en 2018

Rappel de l'état d'avancement :

En 2018, le SAGE du Lignon du Velay est en phase d'élaboration, plus exactement dans la phase de consultation sur le projet qui a été validé en octobre 2016, puis modifié en mai 2017 suite à la consultation des personnes publiques associées à la CLE. L'enquête publique doit être conduite en 2018 suite à la transmission du dossier aux services de la préfecture fin 2017.

La prestation d'accompagnement juridique et un appui technique (relecture /assistance cartographique / vérification de conformité juridique des modifications qui seront apportées au projet), se poursuit pendant la phase de consultation. Le groupement de bureau d'études Droit Public Consultant - Césame, a été retenu pour réaliser cet accompagnement depuis 2016.

L'objectif pour 2018 est de finaliser la procédure de consultation avec l'enquête publique, afin que le projet final puisse être validé par la Commission Locale de l'Eau.

◆La Commission Locale de l'Eau s'est réunie une fois, le 26 octobre 2018

24 membres de la CLE étaient présents (11 du collège des élus, 4 du collège des usagers, 4 du collège des services de l'Etat) et 32 voix délibératrices représentées sur les 47. Le quorum (à 32) était nécessaire pour valider certains points de l'ordre du jour.

Le rapport d'activités de la CLE 2017 est validé à l'unanimité.

Les règles de fonctionnement de la CLE sont modifiées pour permettre au bureau d'émettre les avis au nom de la CLE lors de la phase de mise en œuvre du SAGE

La CLE valide le projet final de SAGE à l'issue des différentes étapes de consultation et en particulier de l'enquête publique qui s'est terminée le 6 avril 2018. Certaines modifications sont apportées au projet de SAGE, elles concernent :

- l'ajout d'une nouvelle disposition relative aux aménagements hydroélectriques,
 - une correction dans les rappels réglementaires,
 - des compléments et modifications dans 2 dispositions en lien avec la création de retenues collinaires.
- Deux recommandations du commissaire enquêteur ne sont pas prises en compte suite aux arguments avancés en bureau et en CLE.

Le projet final du SAGE ainsi amendé, est validé à l'unanimité, avec 8 abstentions, 3 votes contre et 21 votes pour.

La question du financement de l'animation du SAGE est soulevée, avec des inquiétudes pour compenser les baisses de participation des financeurs.

◆Le Bureau de la CLE s'est réuni une fois, le 6 juillet 2018

Les membres du bureau (8 présents sur 14) se sont réunis ***afin de faire le bilan de l'enquête publique et de traiter les recommandations du commissaire enquêteur***, en préparation de la CLE qui actera les modifications au projet.

Par ailleurs la modification des règles de fonctionnement de la CLE est préparée et sera soumise à la CLE, pour que le bureau puisse valablement donner les futurs avis de la CLE en phase de mise en œuvre.

Le soutien à la motion du comité de bassin relative au maintien de la capacité financière de l'Agence de l'Eau est également proposé et retenu lors de ce bureau. Le

sujet avait été porté à la connaissance de la CLE au préalable.

Enfin, la DDT 43 informe les membres du bureau d'une modification réglementaire de la procédure de consultation, mais qui n'aura pas d'effet vu l'état d'avancement pour le SAGE Lignon.

◆ **Autres commissions de travail du SAGE**

Les commissions thématiques n'ont pas été réunies en 2018, puisque **le projet est arrêté et en attente de validation définitive** à l'issue du déroulement des consultations officielles.

◆ **Consultation du projet de SAGE**

La première phase de consultation, concernant les personnes publiques associées à la CLE (chambres consulaires, conseils départementaux et régionaux, communes et groupements intercommunaux, EPTB, comité de bassin), s'était déroulée du 15 décembre 2016 au 15 avril 2017 selon les délais réglementaires. Suite à l'intégration de certaines modifications par la CLE, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a été saisie, avec un délais de 3 mois du 1^{er} aout au 2 novembre 2017. En l'absence de réponse de l'autorité environnementale, valant avis favorable, le dossier préalable à l'enquête publique est transmis à la préfecture de Haute-Loire fin novembre 2017.

Le lancement de l'enquête publique est préparé avec les services de la préfecture de Haute-Loire et celle-ci va se dérouler du 5 mars au 6 avril 2018.

L'enquête publique est l'occasion de créer un site internet pour présenter le SAGE, annoncer l'enquête publique et mettre en ligne les documents du SAGE à consulter. Pour annoncer l'enquête publique, une large publicité est faite, avec un affichage dans toutes les mairies du territoire et également sur le terrain avec 30 panneaux posés à proximité des cours d'eau au niveau de lieux de passage.

Lors de l'enquête 6 permanences sont tenues dans des mairies du territoire, 3 personnes ont été reçues, 11 observations ont été recueillies, dont 1 écrite dans le registre, 2 orales et 8 écrites reçues par mail ou par courrier. A noter que durant la phase d'enquête publique la cellule d'animation a également reçu des demandes de renseignements sur le SAGE suite à la publicité.

Suite à plusieurs entretiens entre le commissaire enquêteur et la cellule d'animation, celui-ci rend son rapport d'enquête à la préfecture qui le transmet à la cellule d'animation le 23 mai 2018.

L'avis rendu est favorable et accompagné de 5 recommandations.

3) Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

◆ **Travail de cohérence vis à vis des autres outils sur le périmètre du SAGE**

Le suivi des démarches du Contrat Territorial Lignon du Velay et du site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon présentes sur le bassin versant est facilité par le fait que celles-ci soient aussi portées par le SICALA.

La cellule d'animation accompagne l'émergence du futur Contrat Territorial Lignon du Velay (CTLV) qui couvrira l'ensemble du périmètre du SAGE conformément à disposition 3.6 du PAGD. Le premier pilotage du Contrat Territorial a lieu en 2018, il est coorganisé avec la Commissions Locale de l'Eau du SAGE et les 2 réunions ont lieu au cours de la même journée (même salle, avec repas pris sur place avec les participants communs au 2 réunions).

L'animatrice du SAGE participe également aux comités techniques concernant les thématiques zones humides et cours d'eau organisées dans le cadre de l'élaboration du CTLV. D'une part, il s'agit de rappeler la stratégie et les priorités du SAGE en la matière, d'autre part de mutualiser entre les 2 procédures puisque le CTLV permettra la mise en oeuvre des actions du SAGE.

Les actions encore en cours du Contrat Territorial Haut Lignon sont également suivies, plus particulièrement l'étude concernant le transfert du phosphore vers le barrage de Lavalette (relecture rapport et proposition de corrections, participation au comité de Pilotage du 8 juin) et la conception d'un panneau informatif sur les étiages, destiné à accompagner la pose de macaron et d'échelles limnimétriques sur certains affluents du Lignon (action préconisée par le SAGE, disposition 1.2 1°) du PAGD.

L'animatrice du SAGE était également impliquée dans le COPIL du site Natura 2000 « Haute Vallée du Lignon », le 13 novembre 2018.

Elle participe aux groupes de travail relatifs aux suivis post-travaux de la réhabilitation du Lignon à Fay-sur-Lignon, ainsi qu'à ceux concernant la préservation de la Moule perlière particulièrement sur la gestion de la station remarquable du bief du Pont de Mars.

◆ Suivi des différentes procédures liées à la gestion de l'eau

- Suivi des SAGE limitrophes : SAGE Loire Amont et Loire en Rhône-Alpes,
- Suivi des plans et programmes du Comité de bassin Loire-Bretagne : élaboration du SDAGE 2022-2027, 11ème programme,
- Suivi de la procédure de cartographie départementale des cours d'eau,
- Suivi du comité sécheresse départemental,
- Suivi des problématiques et projets sur le BV : projets d'installation de microcentrales, sécurisation de l'AEP du syndicat des Eaux de la région de Tence, SDAEP Sud Loire comprenant aire d'alimentation de Lavalette, mise en oeuvre de la compétence GEMAPI, actualisation du PDPG de Haute-Loire, PNA Moule perlière.

◆ Recherche et demandes de financements des actions relatives à l'élaboration du SAGE

Les partenaires financiers en 2018 sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département de la Haute Loire et les collectivités locales.

En règle générale, un contact est pris chaque début d'année pour informer les collectivités de actions de l'année justifiant les demandes de financements pour le reste à charge. Pour cette année il s'agit de report puisque rien n'a été sollicité auprès des collectivités locales en 2017.

4) Actions d'information, communication et sensibilisation

◆ Publication d'une « newsletter » mensuelle

Les newsletters « les actualités du Lignon du Velay » sont rédigées conjointement avec la cellule d'animation du Contrat Territorial du Haut Lignon et du site Natura 2000. Elle est un outil permettant de :

–communiquer sur l'avancement des différentes démarches du bassin versant,

- informer sur les différentes échéances et dates de réunions,
- informer les acteurs d'évolution réglementaire, sur l'état de la ressource en eau sur e bassin,
- informer les acteurs des travaux réalisés sur le bassin versant.

Cette lettre est diffusée par mail à l'ensemble des membres de la CLE, aux mairies du bassin versant, aux acteurs suivants les différentes démarches du bassin versant et toute personne se manifestant comme intéressée. **7 newsletters ont été réalisées en 2018.**

◆**Animations grand public**

L'animation phare de cette année a été la Fête du "Lignon retrouvé", organisée à Fay-sur-Lignon en juillet, autour du projet de restauration du Lignon dans son lit historique

Cette animation destinée au grand public a proposé différents ateliers de découverte de la faune et de la flore du site. Elle a été suivie d'une diffusion du film dédié au projet et d'un buffet convivial mettant en avant les produits locaux.

Même si l'animation a été pilotée et financée dans le cadre du Contrat Territorial Haut Lignon, l'organisation de cette première manifestation de grande ampleur a fortement mobilisé l'équipe du Lignon dans son ensemble pour la préparation, l'installation et le rangement.

Un petit support créé pour l'occasion présentant le bassin versant et le fonctionnement des milieux aquatiques, sous forme de jeu a été proposé et l'exposition de panneaux mobiles dédiés aux pesticides (risques et alternatives) qui avait été financée dans le cadre du SAGE a été installée dans la salle accueillant le public pour la diffusion du film lors de cette manifestation.

◆**Autres diffusions d'informations**

Le site dédié aux outils de gestion de l'eau « **Gest'eau** » est régulièrement mis à jour par l'animatrice avec la mise en ligne des rapports d'études validés, compte-rendus et supports de réunions.

Le site créé lors de l'enquête publique du SAGE permet de présenter le SAGE et de retrouver en ligne les documents et supports de présentation.

lien : http://www.sagelignonduvelay.sitew.fr/Presentation_du_SAGE.G.htm#Presentation_du_SAGE.G

5) Budget et financement

Les dépenses liées à l'élaboration du SAGE pour 2018 sont présentées dans le tableau suivant :

Opération	Dépenses réalisées	Plan de financement			
		AELB	Département	FEDER	auto-financement
Frais de personnel et de fonctionnement pour l'animation de la CLE (animatrice à 80%)	67 840 €	80%			20 %
Prestation d'accompagnement juridique et technique à la rédaction du SAGE	40 532 €	70%	10 %		20 %

Pour la part d'autofinancement des études, les collectivités suivantes ont participé au prorata de la superficie et de la population comprises dans le périmètre du SAGE :

Communauté de Communes du Haut-Lignon, Communauté de Communes des Sucs, Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, commune de Sainte-Sigolène, commune des Villettes, commune de Champclause, commune de Chaudeyrolles, commune de Fay-sur-Lignon, commune de Saint-Front, commune des Vastres.

6) Bilan – Perspectives pour 2019

Le planning 2018 concernant la consultation du projet SAGE a été relativement bien suivi avec le déroulement de l'enquête publique fin mars, qui une fois le rapport transmis (fin mai), a été logiquement suivie d'un bureau et d'une CLE pour traiter des recommandations du commissaire enquêteur. Le projet final de SAGE a donc été validé cette année conformément à l'objectif initial.

Pendant le déroulement de cette fin de consultation, d'autres démarches du territoire ont pu être suivies par la cellule d'animation dans la limite du temps plus faible attribué à la mission cette année (cause congé parental). Le bon avancement de l'élaboration du Contrat Territorial Lignon du Velay est particulièrement important pour la mise en œuvre du SAGE et bénéficie du soutien de l'animatrice.

Les membres de la CLE ont été peu réunis lors de cette année 2018, mais sont pour certains, notamment les élus locaux des communautés de communes très mobilisés dans la mise en place de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Les réflexions et choix politiques sur la gouvernance de cette nouvelle compétence devraient durer 2 ans et conduiront à la modification de la structure porteuse actuelle du SAGE et du CT. Le démarrage de la mise en œuvre du SAGE sera donc fortement dépendant des avancées de cette nouvelle structuration.

En attendant ce démarrage, certaines actions pourront être préparées ou engagées en 2019 comme des études prioritaires pour la mise en œuvre, des documents de vulgarisation et porter à connaissances, la structuration et mise à jour de base de données ou des actions de communication.

L'animatrice du SAGE poursuivra également son accompagnement à l'élaboration du Contrat Territorial Lignon du Velay, pour la rédaction des documents stratégiques, l'intégration des enjeux et objectifs du SAGE et la mutualisation des ressources.

La recherche de financements complémentaires sera également importante pour réduire le reste à charge des collectivités locales et optimiser le taux de réalisation des actions.

Budget prévisionnel 2019:

Le budget prévisionnel de l'année 2019 a été évalué autour de 72 000 € pour les frais de personnel et de fonctionnement pour l'animation de la CLE. Un soutien ponctuel en moyen humain est prévu, pour avoir l'équivalent d'un ETP sur l'année.

Une opération est encore en cours depuis 2016 pour un montant de 20 500 €, concernant les frais de consultation et d'enquête publique sur le projet de SAGE. Elle sera soldée dès lors que l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE pourra être pris.